



Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

Juin 2026

Prieuré de l'Enfant-Jésus

Plauzat 63730 - 1 rue des écloses -

☎ : 04 73 39 11 98 @ : 63p.plauzat@fsspx.fr

Abbé Sébastien CARTIER : 06 59 10 01 98

Abbé Louis GUIONIN : 06 81 47 81 94

Clermont-Ferrand 63000 - Chapelle Notre-Dame de la Merci - 17 avenue d'Italie

Issoire 63500 - Chapelle Notre-Dame de France - 18 rue de la liberté

« Honorez bien l'Enfant-Jésus, et il ne vous manquera rien. »

QUE POUVONS-NOUS AJOUTER DE PLUS ? MERCI MONSIEUR LE SUPÉRIEUR !

Il est bien normal que de nombreux articles expliquent le choix éclairé de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X de renouveler les sacres épiscopaux le 1er juillet 2026. La récente déclaration du Supérieur Général adressée au Très Saint Père a pour but de montrer que ce choix est une raison de foi et de salut des âmes, pas simplement une question disciplinaire. Ce qui est évident pour certains ne l'est pas pour d'autres. Prions les uns pour les autres. Que la belle œuvre de la Tradition léguée par Monseigneur LEFEBVRE puisse continuer pour la gloire de Dieu et le salut des générations futures.

DÉCLARATION DE FOI CATHOLIQUE

adressée à Sa Sainteté le pape Léon XIV
par l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général
de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Très Saint-Père,

Depuis plus de cinquante ans, la Fraternité Saint-Pie X s'efforce d'exposer au Saint-Siège son cas de conscience face aux erreurs qui détruisent la foi et la morale catholiques. Malheureusement, toutes les discussions engagées sont demeurées sans résultat, et toutes les préoccupations exprimées n'ont reçu aucune réponse véritablement satisfaisante.

Depuis plus de cinquante ans, la seule solution réellement envisagée par le Saint-Siège semble être celle des sanctions canoniques. À notre grand regret, il nous semble que le droit canonique soit donc utilisé non pour confirmer dans la foi, mais pour en éloigner.

Par le texte qui suit, la Fraternité Saint-Pie X est heureuse de Vous exprimer filialement et sincèrement, dans les circonstances présentes, son attachement à la foi catholique, sans rien cacher, ni à Votre Sainteté, ni à l'Église universelle.

La Fraternité remet cette simple Déclaration de Foi entre Vos mains. Elle nous paraît correspondre au minimum indispensable pour pouvoir être en communion avec l'Église, nous dire véritablement catholiques et, par conséquent, Vos fils. Nous n'avons pas d'autre désir que celui de vivre et d'être confirmés dans la foi catholique romaine.

« Ainsi, demeurant fermement enracinés et établis dans la vraie foi catholique, efforcez-vous d'être toujours de dignes ministres du sacrifice divin et de l'Église de Dieu, qui est le Corps du Christ. Car, comme le dit l'Apôtre : (1 Rom XIV, 23) "Tout ce qui ne procède pas de la foi est péché", schismatique et en dehors de l'unité de l'Église. »

DÉCLARATION DE FOI CATHOLIQUE

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sagesse divine, Verbe incarné, qui a voulu une seule religion, qui a rendu l'Ancienne Alliance définitivement caduque, qui a fondé une seule Église, qui a triomphé de Satan, qui a vaincu le monde, qui demeure avec nous jusqu'à la fin des temps et qui reviendra juger les vivants et les morts.

Lui, Image parfaite du Père, Fils de Dieu fait homme, a été constitué unique Rédempteur et Sauveur du monde par l'Incarnation et par l'offrande volontaire du sacrifice de la Croix.

Notre-Seigneur satisfait à la justice divine en versant son très précieux Sang, et c'est dans ce Sang qu'il établit la Nouvelle et Éternelle Alliance, abolissant l'Ancienne. Il est par conséquent l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes et l'unique voie pour parvenir au Père. Seul celui qui le connaît, connaît le Père.

Par un décret divin, la très sainte Vierge Marie a été associée directement et intimement à toute l'œuvre de la Rédemption ; dès lors, nier cette association — dans les termes reçus de la Tradition — revient à altérer la notion même de Rédemption telle que la Providence divine l'a voulue.

Il n'existe qu'une seule foi et une seule Église par lesquelles nous puissions être sauvés. Hors de l'Église catholique romaine, et sans la profession de la foi qu'elle a toujours enseignée, il n'y a ni salut ni rémission des péchés.

Par conséquent, tout homme doit être membre de l'Église catholique pour sauver son âme, et il n'existe qu'un seul baptême comme moyen d'y être incorporé. Cette nécessité concerne l'humanité tout entière sans exception et inclut indistinctement chrétiens, juifs, musulmans, païens et athées.

Le mandat reçu par les Apôtres, de prêcher l'Évangile à tout homme et de convertir tout homme à la foi catholique, demeure valable jusqu'à la fin des temps et répond à la nécessité la plus absolue et la plus impérieuse qui soit au monde. « *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné.* » (Mc XVI, 16) Dès lors, renoncer à accomplir ce mandat constitue le plus grave des crimes contre l'humanité.

L'Église romaine est la seule à posséder simultanément les quatre notes qui caractérisent l'Église fondée par Jésus-Christ : l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolicité.

Son unité découle essentiellement de l'adhésion de tous ses membres à l'unique vraie foi, fidèlement conservée, enseignée et transmise par la hiérarchie catholique au cours des siècles.

La négation d'une seule vérité de foi détruit la foi elle-même et rend radicalement impossible toute communion avec l'Église catholique.

L'unique voie possible pour rétablir l'unité entre des chrétiens de confessions différentes consiste dans l'appel pressant et charitable adressé aux non-catholiques à professer l'unique vraie foi au sein de l'unique vraie Église.

En aucune manière l'Église catholique ne peut être considérée ou traitée sur un pied d'égalité avec un faux culte ou une fausse Église.

Le Pontife romain, Vicaire du Christ, est le seul sujet détenteur de l'autorité suprême sur toute l'Église. C'est lui seul qui confère directement aux autres membres de la hiérarchie catholique la juridiction sur les âmes.

« Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une doctrine nouvelle, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. » (Pastor Aeternus, chap. 4.)

À une foi unique correspond un culte unique, expression suprême, authentique et parfaite de cette même foi.

La sainte Messe est la perpétuation dans le temps du sacrifice de la Croix, offert pour beaucoup et renouvelé sur l'autel. Bien qu'offert de manière non sanglante, le saint sacrifice de la Messe est essentiellement expiatoire et propitiatoire. Aucun autre culte ne procure l'adoration parfaite.

Aucun autre culte qui ne soit pas en relation avec lui n'est agréable à Dieu. Aucun autre moyen n'est suffisant pour la sanctification des âmes.

Par conséquent, le saint sacrifice de la Messe ne peut en aucune manière être réduit à une simple commémoration, à un repas spirituel, à une assemblée sacrée célébrée par le peuple, à la célébration du mystère pascal sans sacrifice, sans satisfaction de la justice divine, sans expiation des péchés, sans propitiation et sans Croix.

L'aide apportée aux âmes par les sacrements de l'Église catholique est suffisante en toute circonstance et à toute époque pour permettre aux fidèles de vivre en état de grâce.

La loi morale contenue dans le Décalogue et perfectionnée dans le Sermon sur la montagne est la seule praticable pour obtenir le salut des âmes. Tout autre code moral — par exemple fondé sur le respect de la création ou sur les droits de la personne humaine — est radicalement insuffisant pour sanctifier et sauver une âme. En aucune manière il ne peut remplacer l'unique vraie loi morale.

À l'exemple de saint Jean-Baptiste, la vraie charité nous oblige à avertir les pécheurs et à ne jamais renoncer à prendre les moyens nécessaires pour sauver leurs âmes.

Celui qui mange le Corps de Notre-Seigneur et boit son Sang en état de péché mange et boit sa propre condamnation, et aucune autorité ne peut modifier cette loi contenue dans l'enseignement de saint Paul et dans la Tradition.

Le péché impur contre-nature est d'une telle gravité qu'il crie toujours et en toute circonstance vengeance devant Dieu, et qu'il est radicalement incompatible avec toute forme d'amour authentique et chrétien. Dès lors, un tel « mode de vie » ne peut en aucune manière être reconnu comme un don de Dieu. Un couple pratiquant ce vice doit être aidé à s'en libérer, et ne peut en aucune manière être béni — formellement ou informellement — par les ministres de l'Église.

La soumission des institutions et des nations en tant que telles à l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ découle directement de l'Incarnation et de la Rédemption. Dès lors, la laïcité des institutions et des nations constitue une négation implicite de la divinité et de la royauté universelle de Notre-Seigneur.

La chrétienté n'est pas un simple phénomène historique, mais le seul ordre voulu par Dieu entre les hommes.

Ce n'est pas à l'Église de se conformer au monde, mais au monde d'être transformé par l'Église. C'est dans cette foi et dans ces principes que nous demandons à être instruits et confirmés par Celui qui a reçu le charisme pour le faire.

Avec l'aide de Notre-Seigneur, nous préférons la mort plutôt que d'y renoncer. C'est dans cette foi immuable que nous désirons vivre et mourir, dans l'attente qu'elle cède la place à la vision directe de l'immuable Vérité éternelle.

Menzingen, le 14 mai 2026. Davide Pagliarani

LES COULEURS LITURGIQUES

L'Église manifeste un souci constant d'associer les sens à la louange divine lors des offices liturgiques. Elle se sert donc de symboles qui nous permettront de susciter les « affections » associées à la fête du jour ou au temps liturgique du moment. **Telle est la signification des couleurs liturgiques.**

Aux premiers siècles du christianisme, la couleur liturgique était le blanc, symbolisant la pureté, et parfois le rouge. Ce n'est qu'entre le XI^e et le XIII^e siècle qu'émergèrent les cinq couleurs admises aujourd'hui pour les ornements liturgiques, auxquelles s'y ajoutent cinq autres tolérées en certains lieux ou circonstances :

- **blanc** : pureté, joie, gloire (temps de Noël, octave de l'Épiphanie, de Pâques, le Jeudi-Saint, les fêtes de Notre-Seigneur, à l'exception de celles des mystères et emblèmes de la Passion, de la Sainte Vierge, des saints anges, de la Toussaint, des saints non martyrs, la messe de mariage)
- **rouge** : couleur du sang, il symbolise la charité, le don de soi jusqu'à l'effusion du sang (Pentecôte et son octave, mystères et emblèmes de la Passion, fêtes des saints martyrs, des saintes reliques, le dimanche des Rameaux pour la bénédiction des rameaux)
- **vert** : couleur de la végétation et de la vie, il symbolise l'espérance (temps de l'Épiphanie, de son octave jusqu'à la septuagésime, temps après la Pentecôte)
- **violet** : couleur de la chair meurtrie, il symbolise la pénitence et le repentir (temps de l'Avent, Septuagésime, Carême, Quatre-Temps sauf ceux de la Pentecôte, et un certain nombre de messes votives : propagation de la Foi, unité de l'Église, en temps de guerre, pour la paix, en temps d'épidémie, pour la rémission des péchés, liste non exhaustive)



...Suite P6



LE PETIT MESSENGER DE NOTRE –DAME DE LA MERCI

LA LITURGIE n°8 : LE TEMPS APRÈS LA PENTECÔTE

LE TEMPS APRÈS LA PENTECÔTE

Après le temps du Père par le rappel de la création et de l'Ancien Testament pendant le temps de l'Avent, après le temps du Fils commencé au temps de Noël jusqu'au Temps Pascal, **arrive le temps du Saint-Esprit**, le Paraclet promis par Notre-Seigneur Jésus-Christ avant son Ascension.

C'est aussi le temps de l'Église militante, pendant lequel l'Église, inspirée et guidée par le Saint-Esprit, nous instruit au moyen des enseignements de Jésus, tout en honorant et proposant à notre méditation l'exemple des saints.

C'est l'exposé de la vie du Corps mystique du Christ, ponctuée par les grandes fêtes du cycle sanctoral. La couleur liturgique du temps après la Pentecôte est le vert (cf P3). L'enseignement de l'Église commence par les premiers dogmes de notre foi : la Sainte Trinité, l'Incarnation et la Rédemption, qui seront célébrés les tout premiers dimanches après la Pentecôte.

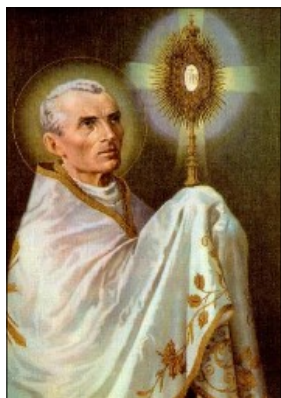


FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ

La fête de la Sainte Trinité plonge ses racines dans les ordinations qui avaient lieu le samedi des Quatre-Temps de Pentecôte. Les ordinations avaient lieu en effet la nuit du samedi au 1^{er} dimanche après la Pentecôte. Il n'y avait donc pas de messe spéciale à ce dimanche, et la messe votive de la Sainte Trinité était célébrée. C'est au XIV^e siècle que le pape Jean XXII étendit cette fête à l'Église universelle. Elle nous permet, à défaut de « comprendre » ce grand mystère, fondement de notre religion, de réaliser les actions propres à chaque Personne, la Création du Père, la Rédemption du Fils, et la Sanctification de l'Esprit-Saint, symboles de cette Trinité de Personnes en une seule Divinité : unité de nature, trinité des Personnes.



FÊTE DU TRÈS SAINT-SACREMENT (FÊTE-DIEU)



Les dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption sont rappelés par la fête du Très-Saint-Sacrement où la Sainte Eucharistie nous est présentée comme la continuation de ces deux grands mystères. En soi, chaque messe en est une commémoration, mais il convenait qu'une fête toute spéciale honorât de façon solennelle ces fondements de notre religion.

La fête que nous connaissons actuellement a pour origine une vision qu'eut la bienheureuse Julienne du mont Cornillon (près de Liège), qui en fit part à son évêque. Celui-ci établit donc cette fête dans son diocèse, fête qui fut ensuite étendue à l'Église universelle par le pape Urbain IV (originaire de Liège) en 1264. En 1318, le pape Jean XXII ordonna de porter à cette occasion le Saint-Sacrement en procession.

Cette pratique avait pour objectif d'affirmer publiquement le dogme de la Présence réelle, de réparer les profanations à l'encontre de ce mystère sublime et de sanctifier et bénir les rues des villes et villages. La tradition nous rapporte que le pape Urbain IV confia à Saint Thomas d'Aquin, dominicain, et Saint Bonaventure, franciscain, la mission de composer un office propre à cette fête. Ce dernier, ayant entendu les magnifiques textes inspirés rédigés par frère Thomas, déchira de lui-même ses propres compositions, qu'il jugeait trop humaines ! Bel exemple d'humilité et de primauté de la gloire de Dieu, unique préoccupation de nos deux grands saints !

La fête elle-même est fixée au jeudi suivant le 1^{er} dimanche après la Pentecôte. Dans notre France actuelle, hélas laïque et républicaine, la solennité est fixée au dimanche suivant, soit le deuxième dimanche après la Pentecôte.

FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

En soi, la doctrine du Sacré-Cœur de Jésus trouve son origine dans l'Évangile de Saint-Jean qui nous décrit la blessure infligée à ce Cœur sacré par le centurion Longin, le soir du Vendredi-Saint, ouvrant ce côté dont il sortit, selon l'Évangéliste, du sang et de l'eau.

Bien entendu, ceci est le symbole de l'immense amour que nous témoignâ notre Rédempteur en acceptant de mourir sur la Croix pour notre salut, versant jusqu'à la dernière goutte de son sang. Aussi, ce culte apparaît aussi ancien que notre religion, et l'on en trouve trace dans les écrits de Saint Augustin, les visions de sainte Mechtilde et sainte Gertrude au XIII^e siècle, et surtout l'office composé par saint Jean Eudes pour sa congrégation en 1670. Mais c'est au XVII^e siècle que le Sacré-Cœur Lui-même se manifesta à une humble fille de saint François de Sales, sainte Marguerite-Marie Alacoque, pour lui révéler les désirs de son Cœur sacré : l'établissement d'une fête propre, la dévotion des premiers vendredis du mois, la pratique de l'Heure sainte la veille du 1^{er} vendredi, la communion des neuf premiers vendredis et les promesses faites à ceux qui honorerait particulièrement cette dévotion. Placée immédiatement après la Fête-Dieu, la fête du Sacré-Cœur manifeste la continuité entre les deux fêtes, la première étant l'une des plus frappantes expressions de la seconde.



Comme celle du Saint-Sacrement, la fête du Sacré-Cœur est fixée au vendredi suivant l'octave du Saint-Sacrement, mais en raison de la laïcité des lois françaises, elle est solennisée le dimanche suivant, soit le troisième dimanche après la Pentecôte.

La dévotion au Sacré-Cœur est caractérisée par **le désir d'honorer l'Amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, tout particulièrement par le sacrement de l'Eucharistie, la réparation des outrages et offenses faites à ce Cœur sacré, et la propagation, autant qu'il est en notre pouvoir, de cette salutaire dévotion. En outre, depuis le pape Pie IX, le mois de juin est particulièrement consacré à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Ayons à cœur de l'honorer tout particulièrement pendant cette période, notamment par la récitation des litanies du Sacré-Cœur ou toute autre dévotion spécifique.

SAINT JEAN-BAPTISTE

Fête de première classe, la nativité de saint Jean-Baptiste constitue une exception dans la date des fêtes des saints, commémorée d'habitude le jour de leur décès ou plutôt de leur naissance au Ciel. Mais en raison de la grandeur de sa mission de Précurseur du Messie, saint Jean-Baptiste a droit à deux fêtes, le 24 juin (nativité) et le 29 août (décollation). Purifié du péché originel dès le sein de sa mère, lors de la Visitation, ce grand saint méritait bien cet honneur particulier. La date de sa nativité, le 24 juin, fut fixée intentionnellement six mois avant celle de la nativité du Christ, chronologie reconstituée d'après le récit des Évangiles.



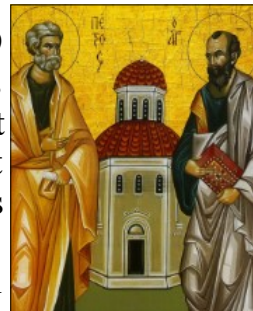
ND de l'Hermitage

42440 Noirétable

En outre, cette fête de la « Saint Jean d'été », par opposition à la « Saint Jean d'hiver », consacrée à l'Apôtre, est marquée de façon tout à fait spéciale par l'apparition de feux allumés dans chaque ville, bourgade ou hameau. Comme l'a écrit Dom Guéranger « *on pourrait presque dire des feux de la Saint-Jean qu'ils remontent, comme la fête elle-même, à l'origine du christianisme. Ils apparaissent du moins dès les premiers temps de la paix, comme un fruit de l'initiative populaire, non sans exciter la sollicitude des Pères et des conciles attentifs à bannir toute idée superstitieuse de manifestations qui remplaçaient, si heureusement d'ailleurs, les fêtes païennes des solstices. (...) Les feux de la Saint-Jean complétaient heureusement la solennité liturgique ; ils montraient unis dans la même pensée l'Église et la cité terrestre.* »

LES SAINTS APÔTRES PIERRE ET PAUL

Depuis les premiers siècles de l'Église, cette fête a été fixée au **29 juin, date anniversaire de leur martyre**. Comment mieux débiter ce temps après la Pentecôte qu'en honorant ces deux piliers de la Sainte Église que furent Saint Pierre, premier pape nommé directement par Notre-Seigneur, et Saint Paul, docteur et apôtre des nations, piliers dont l'enseignement nourrira nos âmes à travers la lecture de leurs épîtres tout au long de ce temps liturgique.



Enfermé à la prison Mamertine, l'apôtre Pierre en fut tiré le 29 juin 67 pour être conduit au-delà du Tibre, en cette plaine bordée par le Janicule et les monts Vaticans, où son humilité le poussa à demander d'être crucifié la tête en bas. Pendant ce temps, le même jour, sur la rive gauche du fleuve, l'apôtre Paul était entraîné le long de la voie d'Ostie jusqu'au Eaux Salviennes, lieu désigné de son supplice, pour y être décapité.

Outre le 29 juin, ces grands princes de l'Église bénéficient de plusieurs fêtes (trois pour Saint Pierre, deux pour Saint Paul). Néanmoins, la majorité des textes de la messe et de l'office de ce jour concernent Saint Pierre. Aux temps anciens, le pape célébrait une seconde messe plus particulièrement dédiée à Saint Paul : Saint Grégoire le Grand la déplaça au 30 juin.

LES COULEURS LITURGIQUES (suite et fin)

- **noir** : couleur du deuil et de la tristesse, on l'utilise le Vendredi-Saint et à l'office des morts
- **rose** : symbolisant un soulagement dans les souffrances et un adoucissement de la pénitence, cette couleur est utilisée le 3^e dimanche de l'Avent « Gaudete » et le 4^e de Carême « Laetare »
- **or** : symbolisant la richesse et la gloire, il peut remplacer le blanc, le rouge et le vert
- **argent** : même signification que l'or, mais il ne peut remplacer que le blanc
- **bleu** : couleur de la Sainte Vierge, il peut en certains lieux (Espagne, Amérique latine) être utilisé pour la fête de l'Immaculée Conception
- **gris cendré** : symbole de pénitence, il était utilisé en rit lyonnais en remplacement du violet pendant l'Avent et le Carême.

Indiquons que le livre de Monsieur l'abbé Daniel Joly, *La Messe expliquée aux fidèles*, aux éditions Clovis est très complet à ce sujet.

Les ornements concernés par les couleurs liturgiques sont les suivants. La chasuble, l'étole, le manipule, la chape (autrefois appelée « pluvial »), la dalmatique ou ornement du diacre, la tunique ou ornement du sous-diacre, la bourse et le voile du calice, le conopée ou voile enveloppant le tabernacle qui ne peut jamais être noir parce qu'il manifeste la Présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ vivant dans la Sainte eucharistie. Il est donc violet le Vendredi-Saint et à l'office des morts. Eventuellement on place un antependium, une étoffe accrochée le long du devant de l'autel ; on trouve aussi « antipendium ». Les autres vêtements ou linges liturgiques sont blancs, symboles de pureté : aube (du latin « albus, alba, album » qui signifie blanc), amict, surplis, cotta (aujourd'hui portée par les enfants de chœur habillés d'une soutanelle) et rochet (évêques et chanoines), nappes d'autel, étoffes précieuses tapissant l'intérieur du tabernacle. Seul le cordon peut être soit blanc soit de la couleur de l'ornement.

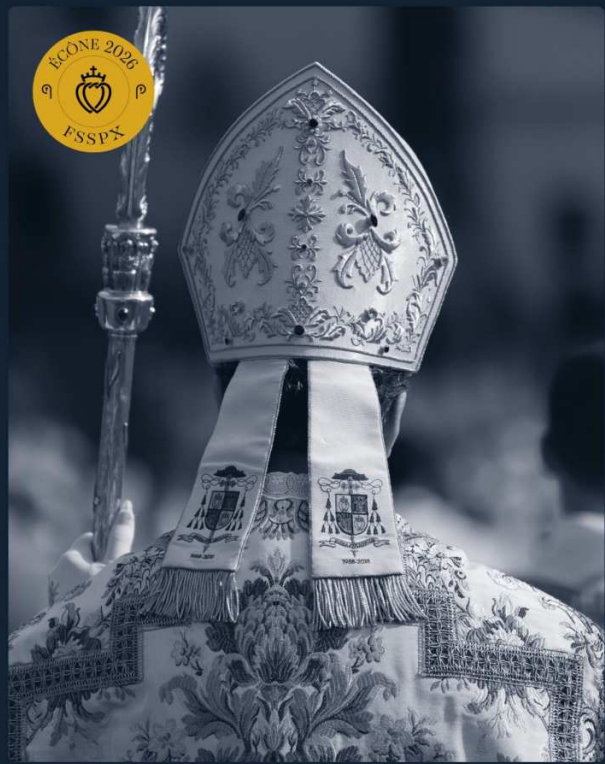
Intention du mois de juin 2026 : pour les chrétiens persécutés

Dates et fêtes	Plauzat	Clermont-Ferrand	Issoire
Lundi 1e - Sainte Angèle de Merici	11h Messe ab S. Cartier		
Mardi 2 - de la férie <i>Mémoire des SS. Marcellin, Pierre et Erasme</i>	11h Messe ab S. Cartier		
Mercredi 3 - Sainte Clotilde		18h30 Messe abbé S. Cartier	18h00 Messe abbé Guionin
Jeudi 4 - FÊTE-DIEU → 		18h30 Messe abbé S. Cartier 19h15-21h Salut du T.S.S. 	18h00 Messe abbé Guionin 18h45-20h Salut du T.S.S.
Vendredi 5 - Saint Boniface 	1e vendredi du mois	18h30 Messe abbé S. Cartier	18h00 Messe abbé Guionin
Samedi 6 - Saint Norbert 1e samedi du mois	15h Baptême de deux enfants LEIGNEL	18h30 Messe abbé Guionin	11h00 Messe abbé S. Cartier
Dimanche 7 - Solennité de la FÊTE-DIEU 	Procession de la Fête-Dieu	10h30 Messe ab. S. Cartier Confessions ab. Guionin	Messe 8h30 ab. Guionin Confessions ab. S. Cartier
Lundi 8 - De la Férie	11h Messe ab Guionin		
Mardi 9 - de la férie <i>Mémoire des SS. Prime et Félicien</i>	11h Messe ab Guionin		
Mercredi 10 - Sainte Marguerite		PAS DE MESSE !	18h00 Messe abbé Guionin
Jeudi 11 - Saint Barnabé		18h30 Messe abbé Guionin	18h00 Messe abbé S. Cartier
Vendredi 12 - Fête du SC de Jésus		18h30 Messe abbé S. Cartier	18h00 Messe abbé Guionin
Samedi 13 - Saint Antoine	11h Messe ab Guionin	 JOURNÉE SCOUTE ET VEILLÉE SCOUTE	
Dimanche 14 - Solennité du SC de Jésus	Prière des Mamans de Lu	10h30 Messe ab. Guionin Confessions ab. S. Cartier	8h30 Messe ab. S. Cartier Confessions ab. Guionin
Lundi 15 - De la Férie <i>Mémoire des SS. Guy, Modeste...</i>	11h Messe ab S. Cartier		
Mardi 16 - De la Férie	11h Messe ab S. Cartier	10h Cercle Sainte Marthe (prieuré)	
Mercredi 17 - St Grégoire Barbarigo		 18h30 Messe abbé S. Cartier Cercle Saint Austremoine	18h00 Messe abbé Guionin
Jeudi 18 - Saint Ephrem, <i>Mémoire des SS. Marc et Marcellin</i>		18h30 Messe abbé S. Cartier	18h00 Messe abbé Guionin
Vendredi 19 - Ste Julienne Falconieri		18h30 Messe abbé Guionin	18h00 Messe abbé S. Cartier
Samedi 20 - De la férie, <i>Mémoire de saint Silvere</i>	11h Messe ab Guionin	JOURNÉE DU MCF	
Dimanche 21 - IVe Dimanche après la Pentecôte		10h30 Messe ab. S. Cartier Confessions ab. Guionin	Messe 8h30 ab. Guionin Confessions ab. S. Cartier
Lundi 22 - Saint Paulin	11h Messe ab Guionin		
Mardi 23 - Vigile de la Nativité de Saint Jean Baptiste	11h Messe ab Guionin		
Mercredi 24 - Nativité de Saint Jean Baptiste		18h30 Messe abbé S. Cartier	18h00 Messe abbé Guionin
Jeudi 25 - Saint Guillaume		18h30 Messe abbé Guionin	18h00 Messe abbé S. Cartier
Vendredi 26 - St Jean et St Paul		18h30 Messe abbé S. Cartier	18h00 Messe abbé Guionin
Samedi 27 - De la Ste Vierge	11h Messe ab S. Cartier		
Dimanche 28 - Ve Dimanche après la Pentecôte		10h30 Messe ab. Guionin Confessions ab. S. Cartier	8h30 Messe ab. S. Cartier Confessions ab. Guionin
Lundi 29 - St Pierre et St Paul	11h Messe ab Guionin		Ordinations sacerdotales
Mardi 30 - Commém. de St Paul	11h Messe ab Guionin		à Ecône le 29 juin 2026

 **Chapelle Notre-Dame de la Merci**
17 Avenue d'Italie
63000 Clermont-Ferrand

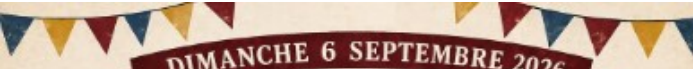


FETE DIEU
FETE DU SAINT SACREMENT
Dimanche 7 juin 2026
10H30-Messe Chantée
12H-Procession dans les rues
-Autel-reposoir place DELILLE-
 ☎ 04.73.39.11.98

**PRIÈRE POUR
LES FUTURS ÉVÊQUES**

À réciter quotidiennement du 8 mai,
 fête de Notre-Dame Médiatrice de toutes les
 grâces, au 1^{er} juillet 2026, fête du Précieux Sang de
 Notre-Seigneur.

 **DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026**
KERMESSE
ET
30 ans
DE NOTRE-DAME DE LA MERCI



- **10h30:** Messe chantée à Clermont-Ferrand, présidée par le Supérieur du District de France.
- **12h30:** Apéritif à Plauzat
- **13h:** Déjeuner et historique des 30 ans de notre Chapelle Clermontoise.
- **15h:** Ouverture des stands.
- **18h30:** Dîner.

Prieuré de l'Enfant Jésus - FSSPX
 1 Rue des Ecluses, 63730 Plauzat - 0473391198 - 63p.plauzat@fsspx.fr

Dieu éternel et tout-puissant, qui voulez que tous les hommes parviennent au salut et à la connaissance de la vérité, vous dont l'Esprit sanctifie et dirige tout le Corps de l'Église, nous vous demandons humblement, par l'intercession de Notre-Dame Médiatrice de toutes les grâces, de pourvoir aux besoins de votre Église en répandant sur vos élus l'abondance de votre grâce.

Faites que brillent en eux la constance de la foi, la pureté de la charité et la sincérité de la paix.

Que leur parole et leur prédication s'appuient, non sur le langage persuasif de la sagesse humaine, mais sur l'Esprit et la force de Dieu.

Qu'infatigables au-dehors, ils conservent en eux la ferveur de l'Esprit; qu'ils haïssent l'orgueil, qu'ils aiment l'humilité et la vérité, ne la trahissant jamais sous la poussée des louanges ou de la crainte.

Qu'ils ne prennent pas les ténèbres pour la lumière, ni la lumière pour les ténèbres; qu'ils n'appellent pas bien le mal, ni mal le bien.

Qu'ils soient au service des sages comme des insensés, des savants comme des ignorants, afin de recueillir le fruit du progrès de tous.

Multipliez sur eux votre bénédiction et votre grâce, afin que, remplis de piété par votre don, ils puissent implorer en tout temps, avec fruit, votre divine miséricorde.

Par notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

℣. Saint Pie X.

℟. Priez pour nous.